

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-468 du 8-10/MFPRA/DGFP/
portant versement, reclassement et/DGCA
nomination de Monsieur OLABI (Antoine)
Inspecteur des IEM de 4ème échelon des
Cadres de la catégorie A, Hiérarchie II
des Postes et Télécommunications.

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

Vu la constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
Vu le décret 59/11 du 24 Janvier 1959 fixant le statut
des cadres Directeurs et Inspecteurs ;

FIPOSTEL:

Vu le décret 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégrations dans les cadres des catégories B - C - D - E (actuel-
lement A - B - C - D) des Fonctionnaires ;

CE/MPTC

Vu le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires, relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrières et reclassements notamment en son article 1er et 2 ;

Vu le décret 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités
de changement de spécialités applicables aux fonctionnaires de la
République du Congo ;

Vu le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le décret 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

Vu le décret 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements des révisions des
situations administratives et des titularisations ;

Vu le décret 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisa-
tion des intérim des Ministres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2903/MTPS/DGTFP/DFP du 13 Avril 1984 auto-
risant Monsieur OLABI Antoine, Contrôleur des IEM de 1er échelon à
suivre un stage de formation en Télécommunications en URSS ;

.../...

3

Vu l'arrêté n° 0483/MTSS/DGFP/DGPCE/SAV du 30 Janvier 1989 portant promotion à 30 mois et trois (3) ans au titre de l'année 1987 des fonctionnaires des cadres des catégories A II et B des Postes et Télécommunications (Branches Administrative et Technique) de la République du Congo ;

Vu la lettre 542/DPRH/DP du 1er Juillet 1991 du Directeur Général Président de l'Office National des Postes et Télécommunications et de la Caisse Nationale d'Epargne transmettant le dossier de l'intéressé.

SECRET :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets 59/71 du 24 Janvier 1959 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur OLABI(Antoine) Inspecteur des IEM de 4ème échelon indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Postes et Télécommunications à Brazzaville, titulaire du Diplôme de "Master of Science en économie délivrée par l'Institut de l'Economie Nationale de KIEV (URSS)" est versé dans les cadres administratifs des Postes et Télécommunications, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur Principal des Postes et Télécommunications de 3° échelon, indice 1010, ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 14 Février 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 08 Octobre 1993

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,

Général Jacques Joachim THOMBY OPANGO.-

Jean Prosper KOYO .-

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DGCA 3
- BGFP/DLC 2
- OFFIPOSTEL 3
- CE/MPTC 2
- MPTC 1
- SGG/BC 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1./-